



## Commune de GOMMEGNIES

Département :	NORD	Arrondissement :	Avesnes-sur-Helpe	Canton :	Aulnoye-Aymeries
---------------	------	------------------	-------------------	----------	------------------

### CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juin 2020

## COMPTE RENDU

### Installation du conseil municipal

Le 23 Mai 2020, les membres du conseil municipal de la commune de Gommegnies se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie de Gommegnies, sur convocation, adressée par Mr Le maire.

Conseillers	Présents	Absents	Absents excusés	Donnant pouvoir à...
Benoît Guiost	x			
Christiane Vito	x			
Yvon Brunelle	x			
Carine Fréhaut	x			
Maxime Honoré	x			
Christine Bisiaux-Alion	x			
Thierry Salomez	x			
Elisabeth Carpentier	x			
Sébastien Dubray	x			
Chantal Pisson	x			
Clément Petitprez	x			
Clothilde Fressancourt	x			
David Locqueneux	x			
Pauline Petit	x			
James Piret	x			
Deroissart Jean	x			

Devallez Noémi	x			
Lerch Alexandra	x			
Louvrier Sébastien	x			
Présents à l'ouverture :		19		
<i>quorum de 10 atteint</i>		x		

Expert présent : Mme Gouget, DGS

**Monsieur Le Maire Benoît GUIOST** ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assistance puis fait l'appel de tous les conseillers municipaux en place. Tous les élus sont présents à la séance et le quorum est atteint.

**M. Le Maire** rappelle l'ordre du jour de la séance.

### Rappel de l'ordre du jour

<b>Introduction</b>		
<b>Point n°1</b>	BUDGET COMMUNE	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
<b>Point n°2</b>		APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
<b>Point n°3</b>		AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>Point n°4</b>		INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
<b>Point n°5</b>	PERISCOLAIRE	LEA CAF
<b>Point n°6</b>	EDUCATION	CONVENTION RELATIVE A LA CONTINUTE SCOLAIRE ET LA REALISATION D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE
<b>Information</b>		ECLAIRAGE PUBLIC
<b>Questions diverses</b>		

**M. Le Maire** demande si des rectifications sont demandées sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2020.

Aucune remarque de l'assemblée donc le compte rendu du CM du 23/05/20 est validé en cette séance.

**Mr Deroissart** prend la parole et demande si **M.Le Maire** a l'intention d'attribuer la Prime dite « Macron » aux agents ayant travaillé pendant le Confinement du au CORONAVIRUS.

**M.Le Maire** précise que ce point sera vu en fin de séance dans la Questions diverses.

La parole est donnée à M. Brunelle en ce qui concerne les Finances de la Commune.

Mr Brunelle prend la parole et annonce à l'Assemblée qu'il y a une erreur sur le Compte Administratif 2019 de la Commune de 15 Euros par rapport au Compte de Gestion 2019.

Dans ce cadre, **M. Brunelle** demande si l'assemblée veut voter le compte de gestion ce jour et le compte administratif 2019 à la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'assemblée a été unanime de voter l'ensemble du budget à la prochaine séance.

**Donc il y a report des Points 1 à 3 au prochain Conseil Municipal.**

#### **POINT N°4 : INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Mr Le Maire** propose de mettre en place la liste des élus constituant les différentes commissions communales à la proportionnelle entre les groupes présents au conseil municipal.

**M. Deroissart** demande la parole et expose que la représentation au sein des commissions communales à la proportionnelle n'est pas judicieux vu que la population a élu le Conseil Municipal majoritaire à 15 voix près.

Dans ce cadre, **M. Deroissart** demande si les élus de l'opposition peuvent être plus de 2 représentants dans chaque commission.

**M.Le Maire** explique qu'il y aura une commission supplémentaire début Juillet pour représenter les citoyens afin de travailler ensemble les projets de la commune.

Les commissions à établir ce jour seront donc réparties selon la proportionnelle.

**M. Le Maire** est membre de l'ensemble des commissions et demande à l'assemblée de se proposer afin de constituer les commissions comme suit :

#### **Commission 1 : Finances et Environnement**

Personnes se proposant :

M. BRUNELLE - Mme FREHAUT- -M. SALOMEZ- M. HONORE- Mme VITO-M. PIREZ-  
M. DUBRAY- M. DEROISSART- Mme DEVALLEZ

#### **Commission 2 : Fêtes, animations, jeunesse et sport**

Personnes se proposant :

Mme FREHAUT- -M. SALOMEZ- M. PETITPREZ- M. LOCQUENEUX-  
Mme FRESSANCOURT-M. PIREZ-M. DUBRAY- Mme PETIT- Mme LERCH - Mme  
DEVALLEZ

#### **Commission 3 : Communication**

Personnes se proposant :

Mme FRESSANCOURT- Mme VITO- Mme PISSON- M. BRUNELLE- Mme CARPENTIER-  
Mme PETIT- Mme LERCH - Mme DEVALLEZ- M. LOUVRIER

#### **Commission 4: Travaux et Sécurité**

Personnes se proposant :

M. HONORE- M. BRUNELLE- Mme CARPENTIER- M. PETITPREZ- M. LOCQUENEUX-  
M. DUBRAY- M. SALOMEZ- Mme LERCH – M. LOUVRIER

#### **Commission 5: Appel d'Offres**

Personnes se proposant :

M. BRUNELLE- - M. HONORE- M. SALOMEZ- Mme PETIT- M. DUBRAY- M. LOUVRIER-  
M. DEROISSART

Suite à la constitution des commissions, il est demandé au Conseil Municipal de valider la liste des commissions ainsi constituées.

Validation à l'Unanimité.

#### **POINT N°5 : DISPOSITIF DE CONVENTIONNEMENT L.E.A. DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Le dispositif LEA a été renouvelé par la commune en 2019 car il apporte une aide financière supplémentaire, en complément de la prestation de service ALSH. Le dispositif LEA est comme un levier pour développer notre offre de services auprès des familles les plus modestes avec une tarification adaptée.

Suite au renouvellement de la convention ALSH, nous reconduisons le renouvellement de la convention L.E.A pour les années à venir 2020 à 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de renouveler l'offre de tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement sans modification en adéquation au dispositif LEA du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Le barème s'applique sur l'ensembles des périodes périscolaires de fonctionnement et pour l'ensemble des équipements.

Nombres d'élus : <b>19</b>	Votants (élus présents et pouvoirs) :	<input type="text" value="19"/>	Abstentions et nuls :	<input type="text" value="0"/>	Exprimés :	<input type="text" value="19"/>
	Votes pour :	<input type="text" value="19"/>	Votes contre :	<input type="text" value="0"/>		

## **POINT N°6 : CONVENTION RELATIVE A LA CONTINUITE SCOLAIRE ET LA REALISATION D'ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

**M. Le Maire** présente à l'assemblée les conditions de la Convention comme suit :

« Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter en raison de l'épidémie de covid-19, le plan de déconfinement du gouvernement comprend une mesure de contribution du secteur culturel à la réouverture des établissements scolaires.

Compte tenu de la nécessité de favoriser le retour à des pratiques artistiques et culturelles partagées avec la reprise progressive de l'activité des classes, en complément des enseignements artistiques et culturels, le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse et les collectivités territoriales soutiendront les institutions culturelles proposant une offre d'activités artistiques et culturelles pendant le temps scolaire.

**Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de la culture ont souhaité s'engager dans un travail commun pour accompagner cette reprise progressive des activités scolaires en proposant des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) aux élèves dans un objectif de développement du rapport des élèves avec l'ensemble des disciplines artistiques.**

Dans ce cadre, la ville de Gommegnies souhaite intégrer le dispositif « 2S2C » pour un retour progressif à l'école des élèves.

### Description :

Quatre types de modalités seront possibles pour assurer la continuité pédagogique avec les élèves : le distanciel pour ceux dont les parents auront souhaité le maintien ou qui ne pourront pas être accueillis ou qui devront continuer à être protégés, le présentiel devant professeur ou assistant d'éducation, et le dispositif « 2S2C » en complément de l'école et si possible dans ou à proximité de l'établissement scolaire.

L'objectif du dispositif 2S2C dans le champ culturel est **de permettre des actions d'EAC qui s'inscrivent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement présentiel ou à distance.**

**Tous les projets engagés en matière d'EAC dans le cadre du dispositif 2S2C respecteront les principes et répondront aux exigences fixés par les ministères de la culture et de l'éducation nationale et de la jeunesse dans la feuille de route 2020/2021 « réussir le 100% éducation artistique et culturelle » qui définit les orientations pour l'acte II du plan « A l'école des arts et de la culture ».**

### Mise en œuvre :

La participation des enfants à cet accueil est laissée à l'appréciation des familles. En tout état de cause, les activités proposées se déroulent dans le cadre des règles sanitaires applicables.

Les engagements de l'Education Nationale et des collectivités territoriales dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif 2S2C sont définies par une « **Convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire** » conclue entre le/la maire de la commune ou le/la président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale et l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie .

Prise en charge des coûts :

Le coût de l'accueil des enfants est fixé à **110€ par jour et par groupe de 15 élèves**. Le coût de la prestation est dû par les services de l'Etat à la collectivité sur la base du constat du nombre de groupes d'élèves accueillis par jour complet. A cet effet, un état récapitulatif détaillé sera transmis par la collectivité à la DSDEN du Nord au terme de la présente convention." »

**M. Le Maire** demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention et de demander les financements correspondants.

**M. Deroissart** demande la parole et explique qu'il y a un problème de mise en place de ce dispositif puisque **M. Le Maire** demande l'avis du Conseil Municipal alors que le « 2S2C » est déjà mis en place depuis le 25 Mai 2020 (référence Courrier de M. Le Maire aux parents).

**M. Deroissart** réitère sa demande de la même manière qu'au mandat précédent d'informer et de faire voter les décisions avant leur application. **M. Deroissart** serait contre ce dispositif mis en place par l'Etat car il prend la place de l'enseignant et dévalorise sa fonction.

**M. Le Maire** précise que le dispositif mis en place par la ville avec le Périscolaire pour décharger les enseignants pendant leur temps de « cours en distanciel » a été mis en place à la demande des équipes enseignantes avant la proposition de conventionnement par l'Education Nationale.

**M. Deroissart** rappelle le contenu de la lettre de M. Le Maire à la population tel que :

« *Madame, Monsieur*

*L'école René Jouglet et les classes de Grande Section de l'école Jacques Brel ont rouvert le 25 mai 2020 et nous avons reçu de nombreuses demandes de parents au cours de cette semaine. Pour y répondre, nous mettons en place le dispositif « 2S2C : Sport, Santé, Culture, Civisme » sous convention avec l'éducation nationale. La participation des enfants à ces activités est laissée à l'appréciation des familles. Ces*

*activités sont mises en place lorsque le nombre d'élèves par classe dépasse le seuil maximum aujourd'hui autorisé et pour permettre aux équipes enseignantes d'assurer l'enseignement à distance. »*

Cette lettre a été transmis aux familles le 02 Juin 2020.

**M. Le Maire** prend note de la demande de M. Deroissart et demande à l'assemblée de prendre part au vote.

Nombres d'élus : <b>19</b>	Votants (élus présents et pouvoirs) : <input type="text" value="19"/>	Abstentions et nuls : <input type="text" value="0"/>	Exprimés : <input type="text" value="19"/>
	Votes pour : <input type="text" value="15"/>	Votes contre : <input type="text" value="4"/>	

### **Information : ECLAIRAGE PUBLIC**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura extinction de l'éclairage publique du 15 juin au 30 août 2020 entre 23 heures et 5 heures du matin.

Une étude a été faite dans les communes avoisinantes et il apparaît :

-Aucune hausse d'incivilité et d'insécurité des citoyens

**M. Le Maire** demande une expérimentation de ce dispositif cette année afin de pouvoir faire un bilan en Septembre (courrier aux habitants/ sondage) avec les habitants et la Gendarmerie.

**M. Le Maire** demande l'avis au Conseil Municipal afin de pouvoir effectuer un arrêté de cette décision.

L'assemblée a été Unanime.

### **Questions diverses :**

**1/ M. Deroissart** souhaite que M. Le Maire expose les conditions de la mise en place de la Prime dite « Macron » pour les personnels ayant été exposé lors du Confinement.

**M. Le Maire** précise que les questions des membres de l'opposition ne sont pas arrivées 3 jours francs avant le Conseil Municipal et donc ce point sera présenté au prochain Conseil Municipal.

**2/ M. Le Maire** souhaite faire un point sur le nouveau dispositif mis en place par la Gendarmerie sur le secteur de Le Quesnoy- Landrecie et Bavay. Ce dispositif consiste à permettre aux Gendarmes d'intervenir plus rapidement sur le secteur via les appels du 17.

Le dispositif « Citoyen Participatif » permet d'avoir des référents auprès du 17 dans les villes et les appels des référents sont prioritaires auprès des services intervenants sur le secteur concerné.

De même une alerte de « reconnaissance de véhicules suspects » est mise en place par la Gendarmes et toute personne peut alerter directement les services.

**M. Le Maire** précise que suite aux échanges avec la Gendarmerie, il demande à l'assemblée d'informer lorsque des signes apparaissent sur portail, grille etc et d'informer les gendarmes. Certaines maisons sont marquées afin de prévoir un cambriolage ou de actes frauduleux.

**M. Le Maire** informe l'assemblée qu'il a eu une discussion avec des enfants à vélo qui ont des comportements dangereux sur la route.

**3/ M. Le Maire** laisse la parole à **Mme Fréhaut** pour un premier bilan de l'ouverture des Ecoles.

**Mme Fréhaut** précise que les écoles ont réouverts leurs portes aux élèves de GS, CP, CM2 et pour les enfants dont les parents sont dans la liste dits « prioritaires » le Lundi 25 Mai 2020.

Un courrier a été envoyé aux parents le 02 Juin 2020 afin de préciser l'élargissement de l'accueil des enfants du CP au CM2 et des nouveaux horaires du Périscolaire de 7h30 à 18h.

Actuellement, il y a 33 élèves en Maternelles répartis sur 4 groupes ; et 70 élèves en Primaire soit 60% de l'effectif.

Une réflexion est menée pour la réouverture de la restauration scolaire la semaine du 15 Juin 2020.

**4/ M. Le Maire** annonce au Conseil qu'il organisera des réunions avec les associations en 3 temps afin de réorganiser leur ouverture sur la ville de Gommegnies et dans quelles conditions et précise que le calendrier des manifestations sera mis à jour d'ici fin Juin 2020.

La séance est levée à 21h15.